**Notre rue (nom de la rue) est réservée au jeu**

Chers voisins,

Nous, (noms des parrains et marraines), avons introduit une demande auprès de la commune de Schaerbeek afin que notre rue soit temporairement réservée au jeu.

De quoi s’agit-il ? Une rue réservée au jeu est une rue fermée à la circulation pour une durée déterminée, pendant ou hors vacances scolaires, pour permettre aux enfants de jouer sur toute la largeur de la voie publique en toute sécurité (plus de détails et recommandations au verso).

Pourquoi avons-nous introduit cette demande ? (Mentionnez ici les arguments pertinents pour votre rue).

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Commune a accepté notre demande.

Notre rue sera donc réservée au jeu à la date/aux dates suivantes :

|  |
| --- |
| **Le (*jour et date)* de ... à ... heures** |

Nous, parrains/marraines, veillerons au bon déroulement de la rue réservée au jeu mais, attention, nous ne sommes pas là pour surveiller les enfants.

[Optionnel : pour inaugurer notre rue réservée au jeu, nous proposons d’organiser un petit apéro ouvert à tous où chacun apporte de quoi boire et grignoter. Nous vous donnons rendez-vous le (jour et date) à (heure) et espérons vous voir nombreux !

Nous espérons que vous pourrez, avec nous tous, profiter de la rue rendue temporairement à ses riverains.

À très bientôt,

Les parrains et marraines de la rue réservée au jeu,

(Prénoms et coordonnées de contact)

**Bon à savoir…**

*Comment une rue réservée au jeu fonctionne-t-elle ?*

* La rue réservée au jeu peut être fermée pendant un ou plusieurs jours, selon les heures définies en accord avec la commune de Schaerbeek. Les cyclistes, les conducteurs de véhicules à moteur qui habitent dans la rue, ainsi que les véhicules prioritaires, peuvent circuler dans la rue pour charger et décharger, mais doivent rouler au pas. Ils doivent céder le passage aux piétons.
* Les cyclistes doivent rouler au pas et descendre de leur bicyclette si nécessaire.
* Les conducteurs ne peuvent pas mettre en danger les piétons qui jouent ni les gêner. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants.
* Pendant les heures où la rue est réservée aux enfants, des jeux peuvent être installés, à condition que cela n’empêche pas le passage (des piétons, cyclistes, automobilistes, véhicules prioritaires).
* Une rue réservée aux jeux est délimitée par des barrières munies de panneaux de signalisation. Ces barrières sont fournies par la Commune. Les habitants de la rue installent, aux heures définies en accord avec la Commune, les barrières le matin et les mettent sur le côté en soirée.
* Une rue réservée au jeu est coordonnée par plusieurs « parrains/marraines ». Ce sont des habitants qui sont responsables de l’organisation et font le relais auprès des services communaux.
* Les « parrains/marraines » ne sont pas responsables de la surveillance des enfants qui jouent dans la rue qui restent à tout moment sous la responsabilité de leurs parents.

*Recommandations :*

* Dans la mesure du possible, déplacez votre voiture en dehors des heures de fermeture de la rue.
* Roulez au pas lorsque vous devez sortir de votre garage/emplacement pendant les heures de fermeture.
* La priorité est donnée aux piétons. Soyez vigilants et laissez le temps aux enfants/adultes de vous laisser passer.